



## Cp acquis a tps plein puis tps partiel

Par **fasela**, le **20/01/2013** à **16:20**

Bonjour

J'ai acquis de mai 2011 à mai 2012: 25j de cp. Suite à la naissance de mon 2ème enfant, je suis passée d'un tps plein à un 80%. Mon employeur m'applique le coefficient de 80% sur mes cp acquis alors que je travaillais à tps plein. Est-ce légal? Il me dit que j'ai plus 25 mais 20 cp à prendre avant fin mai 2013. Merci d'avance.

Par **citoyenalpha**, le **22/01/2013** à **16:28**

Bonjour

voilà votre employeur commet peut-être une erreur de bonne foi.

Les droits des salariés à temps partiel sont les mêmes que ceux des salariés à temps plein (L 3123-11 du code du travail)

Je pense que votre employeur décompte les CP en jours ouvrés et non en jours ouvrables d'où les 25 jours de CP accordés qui correspondent à 5 jours de travail par semaine.

En tout état de cause vous devez bénéficier de 5 semaines de CP même si vous travaillez 4 jours par semaine par exemple.

Le temps partiel n'a d'impact que sur la rémunération de la journée de CP qui ne sera pas la même qu'un salarié à temps plein.

Restant à votre disposition